



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élèves

Question écrite n° 28798

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la pratique de jeux dangereux qui se développent dans les écoles, et notamment pouvant provoquer le décès par strangulation. D'après une enquête, 75 cas de décès seraient intervenus en trois ans. Il lui demande si tous les moyens de prévention sont mis en oeuvre pour éviter de tels actes de violence en milieu scolaire.

Texte de la réponse

Des jeux dangereux, baptisés de divers noms (jeu du foulard, rêve indien, jeu de la grenouille, des poumons, du coma, du cosmos, de la tomate ou de la serviette) sont une réelle source d'inquiétude pour le ministère de l'éducation nationale, puisqu'ils peuvent aboutir à des atteintes graves pour la vie ou la santé physique et psychique des enfants et des adolescents. C'est pourquoi, compte tenu des conséquences dramatiques qui peuvent découler de ces pratiques, le ministère de l'éducation nationale a décidé de réagir et de réactualiser, par lettre du 9 octobre 2003 destinée aux rectrices et recteurs d'académie et aux inspectrices et inspecteurs d'académie, les recommandations qui leur avaient été précédemment adressées dans ce domaine par note de service du 23 octobre 2000. Cette lettre leur recommande notamment de sensibiliser les directeurs d'école et les chefs d'établissement, selon les modalités qui leur paraissent les plus adaptées, aux dangers réels que constituent ces pratiques de jeux dangereux, afin que ces derniers puissent engager leurs équipes éducatives dans un certain nombre d'actions (sensibilisation des enseignants sur le repérage des signes d'alerte, surveillance accrue des cours de récréation, information aux parents...) lorsque cela leur semblera utile et nécessaire, sans pour autant exagérer l'ampleur de ces phénomènes et créer de psychose dans la communauté scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28798

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 novembre 2003, page 8907

Réponse publiée le : 15 décembre 2003, page 9654